

# LE TEMPS

---

Retraites Samedi 19 septembre 2009

## La performance du Fonds AVS se limite à 1,6% par an depuis 1999

Par Jean-Pascal Baechler et Frédéric Lelièvre

**Le krach de 2008 a pesé sur le rendement de la fortune du premier pilier. Les chiffres sont bien meilleurs abstraction faite de cette année noire pour les bourses mondiales**

Le président du Fonds de compensation de l'AVS, Marco Netzer, juge positif le bilan des investissements en actions et autres actifs risqués, possibles depuis plus d'une décennie. Certes, avec une baisse de 18,2% en 2008, le fonds, dont le siège est à Genève, n'a pas échappé au krach boursier, malgré un profil de placement diversifié. Cependant, depuis 1999, il a réalisé une performance cumulée de 16%, ou 1,6% par an. On est loin du rendement des obligations à dix ans de la Confédération, de 2,8% par an en moyenne sur dix ans, mais cela reste positif. Surtout si l'on considère que cette période comprend la pire année boursière depuis la dépression de 1929.

«Les chiffres sont les chiffres», a admis le directeur de l'office de gestion du fonds, Eric Breval, lors d'un entretien accordé au Temps le 14 septembre. Entre 2003 et 2007, le fonds a réalisé une performance annuelle de 6,2%, contre un rendement moyen de 2,5% pour les obligations de la Confédération. Selon Eric Breval, cette comparaison est plus parlante, car les autorités du fonds n'ont pas diversifié leurs avoirs dès la première modification de la loi en 1997. La mise en œuvre de la nouvelle allocation d'actifs a été progressive et n'est devenue pleinement effective qu'en 2003.

En outre, sur les huit premiers mois de cette année, la performance atteint 8%, mieux que le rendement de 2,2% des créances helvétiques.

### Objectif de 4% à long terme

«Si l'on tient compte des bonnes et des mauvaises années, nous attendons une performance moyenne à long terme de 4% par an, contre 2% pour une allocation exclusivement obligataire», précise Eric Breval. En outre, un portefeuille obligataire a le défaut d'être vulnérable à l'inflation, ajoute Marco Netzer.

En 2008, le fonds a activement vendu une partie de ses actions et la part qui leur est allouée a été ramenée à 21% (de 35%). Le reste de la fortune actuelle de 25 milliards est réparti à concurrence de 29% en obligations en francs, 35% en créances en devises étrangères, 5% à de l'immobilier coté, 3% en matières premières et 7% en cash.

Paradoxalement, le versement au printemps 2007 de 7 milliards des francs issus des ventes d'or de la Banque nationale suisse a été un handicap. «La fortune a augmenté d'un tiers à un mauvais moment», relève Eric Breval. En 2007, les perspectives économiques étaient encore au beau fixe et cette manne permettait de placer à plus long terme, donc de surpondérer des actifs plus volatils. Qui ont plongé un an plus tard.

A l'heure actuelle, le Fonds de compensation ne prévoit pas d'investir en fonds alternatifs. Il pourrait toutefois se montrer ouvert à un véhicule de financement d'entreprises axé sur la Suisse.

Le fonds est déjà sensible à l'investissement socialement responsable (ISR). Son portefeuille d'actions comprend notamment deux mandats en «blue chips» européennes (Suisse comprise) et américaines adossés aux indices ISR de la société zurichoise SAM et de Dow Jones.

La politique en matière d'exercice des droits de vote est active, du moins avec les sociétés suisses. «Nous cherchons le dialogue, mais pas la confrontation publique, relève Marco Netzer. Les prises de contact restent confidentielles et les sociétés concernées prennent note de notre opinion.» Et bien que le fonds agisse sur mandat de la Confédération, il est opérationnellement totalement indépendant de Berne. Même dans le cas d'UBS, qui avait bénéficié d'un soutien public.

### **UBS, dépositaire du fonds**

Les difficultés de l'établissement ont cependant été suivies avec d'autant plus d'attention qu'il est le dépositaire du fonds. «Des mesures ont été élaborées pour faire face à d'éventuelles difficultés de fonctionnement qu'aurait provoquées une aggravation de la santé de la banque», précise Eric Breval. Celles-ci n'ont pas eu à être activées, mais pour rendre le fonds moins dépendant d'UBS, celui-ci s'est doté de son propre système de gestion de portefeuille. Avoir plusieurs dépositaires serait en l'état actuel trop lourd pour le fonds, jugent ses responsables.

Dans la répartition des mandats, la dépendance face à des gestionnaires externes a été systématiquement réduite ces dernières années, conduisant parallèlement à des économies sensibles au niveau des honoraires de gestion, relève Eric Breval. Plus de la moitié de la fortune est actuellement gérée à Genève, principalement selon un style de réplique d'indices afin, là aussi, de réduire les risques. Le reste est réparti sur 23 mandats ou fonds de placement, gérés par 21 banques ou sociétés différentes.

**LE TEMPS** © 2009 Le Temps SA